

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 mars 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 2^e jour du mois de mars 2020, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Natasha Desbiens et messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Madame la conseillère Martine Giroux étant absente. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2020
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2020
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Achats d'équipements au fonds de roulement
7. Autorisation d'appel d'offres
8. Vente d'immeubles pour défaut de paiement pour taxes
9. Autorisation de signature – Fonds éolien
10. Avis de motion – Règlement numéro 2020-1095 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux
11. Adoption du projet de règlement numéro 2020-1095 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux
12. Affectations financières – Surplus accumulé et fonds de parcs et espaces verts
13. Appui - Modification au Fonds de la taxe sur l'essence (TECQ)

TRAVAUX PUBLICS

14. Autorisation de dépenses – Radars de vitesse pédagogiques
15. Autorisation de dépenses – Système de communication
16. Autorisation de dépenses – Entrée côte de l'Église
17. Autorisation de dépenses – Fourniture de matériaux granulaires 2020
18. Acceptation de soumission – Fourniture de conteneurs pour l'écocentre 2020
19. Acceptation de soumission – Remplacement de lampadaires 2020
20. Autorisation de dépenses – Lignage de chaussée 2020
21. Autorisation de dépenses – Végétalisation de la Bricade Citadelle
22. Autorisation de dépenses – Travaux aménagement extérieur à l'aréna
23. Mandat d'architecture – Espace du Centenaire
24. Embauche – Préposé à l'écocentre saison 2020

URBANISME:

25. Autorisation de dépôt d'une demande de subvention au Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
26. Embauche d'un inspecteur

- 27. Demande de PIIA – 5181, avenue Royale
- 28. Demande de PIIA – 5340-5344, avenue Royale
- 29. Demande de dérogation mineure – 1, rue Racine
- 30. Demande de dérogation mineure – 127, rue des Rochers

INCENDIE

- 31. Acceptation du rapport annuel du Service de sécurité incendie Boischatel/L'Ange-Gardien 2019
- 32. Embauche - Pompiers

LOISIRS

- 33. Adoption d'un projet pilote – Politique de référencement
- 34. Autorisation de dépenses – Réparation module de jeux parc Notre-Dame

DIVERS

- 35. Période de questions :
 - 35.1 Membres du Conseil
 - 35.2 Public
- 36. Levée / Ajournement

2020-03-055 2. **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2020-03-056 3. **Adoption du procès-verbal du 3 février 2020**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 février 2020 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2020-03-057 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2020**
Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février 2020, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- L'agrile du frêne
- De la part de l'assistance :
- Projet rue de Saphirs
- La période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h10.

ADMINISTRATION

2020-03-058 6. **Achats d'équipements au fonds de roulement**
Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour les services de la municipalité ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de :

- Administration : 5 000\$ taxes nettes incluses
- Incendie : 16 600\$ taxes nettes incluses
- Travaux publics : 10 237.30\$ taxes nettes incluses
- Loisirs : 10 000\$ taxes nettes incluses

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2021 pour une période de trois (3) ans.

2020-03-059 7. **Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'un petit chargeur sur roues**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour le service des travaux publics ;

Considérant qu'un petit chargeur sur roues est prévu au règlement d'emprunt # 2018-1078 ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à l'appel d'offres public afin d'acquérir un petit chargeur sur roues.

2020-03-060 8. **Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal ;

Considérant que la MRC de la Côte-de-Beaupré procèdera à cette vente le 11 juin 2020 ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser l'envoi de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes pour la vente par la MRC et de mandater le greffier-trésorier adjoint ou la coordonnatrice en gestion financière à agir comme personne autorisée pour et au nom de la municipalité de Boischatel dans le présent dossier.

2020-03-061 9. **Autorisation de signature — Fonds éolien**

Considérant que la Municipalité de Boischatel a fait deux demandes d'aide financière aux fonds réservés à des fins de développement régional de la MRC (fonds éolien) ;

Considérant que la MRC a accepté d'octroyer un montant de 51 000 \$ pour le programme de verdissement de l'ancienne carrière de la briqueterie Citadelle et un montant de 1 840 000 \$ pour la patinoire couverte du parc des Saphirs ;

Considérant l'addenda concernant l'aréna de Boischatel ;

Considérant que des conventions à cet effet doivent être signées par les parties ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot d'autoriser le maire et le directeur général à signer les conventions d'aide financière pour le programme de verdissement de l'ancienne carrière de la briqueterie Citadelle et pour la patinoire couverte des Saphirs ainsi que l'addenda pour l'aréna de Boischatel.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-1095

Concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux.

Assemblée régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le _____ 2020 à l'Hôtel de ville, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : M. Benoit Bouchard
CONSEILLÈRE : Mme Natasha Desbiens

LES CONSEILLERS : Mme Martine Giroux
M. Michel Cauchon

M. Daniel Morin

M. Vincent Guillot

M. Nelson Bernard

Tous membres du Conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tout un chacun des membres du Conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

Considérant qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance 2 mars 2020 par _____ ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., C.E-2.2) ; le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Boischatel, doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8) ;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2.), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur, ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pourcent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard, et résolu unanimement d'adopter le règlement portant sur la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux comme suit :

ARTICLE 1 — Le présent règlement portera le titre :
Règlement concernant la division du territoire de la municipalité de Boischatel en six (6) districts électoraux.

ARTICLE 2 — Le règlement # 2012-930 et # 2016-1008 sont abrogés à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3 — Le territoire de la municipalité de Boischatel est par le présent règlement divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités.

Avis aux lecteurs

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots rue, avenue et rivière sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

DISTRICT #1 – DES FALAISES : (1051 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud-ouest et de la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Tardif (côté sud-ouest), la falaise, la ligne arrière de la rue Huot (côté nord-est), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

DISTRICT #2 – CHEMIN DU ROY : (954 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Huot (côté nord-est), la falaise, la ligne arrière de la rue Tardif (côté sud-ouest), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est) jusqu'à la limite municipale sud-ouest, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est), le prolongement de la ligne arrière de la rue des Marbres (côté nord-ouest), cette ligne arrière, son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue Bédard (côté sud-ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Cédrière (côté nord-est – excluant la rue du Coteau), cette ligne arrière, son prolongement, la rivière Ferrée et la limite municipale jusqu'au point de départ.

DISTRICT #3 – DU GOLF : (921 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est) et de la rivière Ferrée, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Cédrière (côté nord-est), cette ligne arrière, son prolongement (incluant la rue du Coteau), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la ligne arrière de la rue Bédard (côté sud-ouest), son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Marbres (côté nord-ouest), cette ligne arrière, son prolongement et la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est) jusqu'au point de départ.

DISTRICT #4 – DES DOLINES : (856 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des lignes arrières des rues des Dunes (côté sud) et Notre-Dame (côté nord-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la limite municipale, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

DISTRICT #5 – DE LA MONTMORENCY : (1174 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et de la limite municipale ouest, cette limite, le bras ouest de la rivière Montmorency, le prolongement de la rue des Silex, la ligne arrière de cette rue (côté nord-est), son

prolongement, la rivière Ferrée, la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est), la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et son prolongement jusqu'au point de départ.

DISTRICT #6 – DES SAPHIRS : (1114 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la rivière Ferrée, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Silex (côté nord-est), cette ligne arrière, le prolongement de la rue des Silex, la rivière Montmorency vers l'est et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel de la paroisse de L'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Montmorency.

ARTICLE 4 — Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors de la session régulière tenue le.....jour du mois de..... 2020.

2020-03-062 10. Avis de motion — Règlement numéro 2020-1095 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin afin d'adopter le *Règlement #2020-1095 concernant la division du territoire de la municipalité de Boischatel en six (6) districts électoraux.*

2020-03-063 11. Adoption du projet de règlement numéro 2020-1095 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'adopter le projet de *Règlement numéro 2020-1095 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux.*

2020-03-064 12. Affectations financières — Surplus accumulé et fonds de parc

Considérant le projet de verdissement et d'embellissement de la carrière de l'ancienne briqueterie Citadelle ;

Considérant que les travaux d'aménagements extérieurs de l'aréna ne peuvent être faits à même les règlements d'emprunts existants ;

Considérant que la volonté du conseil de souligner l'histoire des conseils municipaux ;

Considérant que la Municipalité recevra une aide financière du fonds des Legs via le Ministère du Patrimoine canadien de 125 000 \$ (50% du coût des travaux) ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté de la façon suivante :

- Verdissement de la carrière (B. Citadelle) 20 000 \$
- Aménagements extérieurs aréna : 60 000 \$
- Histoire des conseils municipaux : 10 000 \$

Et d'autoriser une affectation de 125 000 \$ à même le fonds de Parcs et Espaces verts pour les travaux de l'Espace du Centenaire afin de payer la part de la Municipalité.

13. Modification au Fonds de la taxe sur l'essence

Considérant que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

Considérant que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Considérant que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

Considérant que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

Considérant que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Considérant que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

Considérant que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Considérant que la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

Considérant que la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens, et résolu unanimement :

- D'appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

TRAVAUX PUBLICS

- 2020-03-066** **14. Autorisation de dépenses — Radars de vitesse pédagogiques**
- Considérant** la volonté du conseil afin d'augmenter la sécurité sur les rues de la municipalité ;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la dépense afin de faire l'acquisition de 3 radars de vitesse pédagogiques à la compagnie Signel services inc. pour un montant de 11 825 \$ plus les taxes nettes.
- Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2021 pour une période de trois (3) ans.
-
- 2020-03-067** **15. Autorisation de dépenses — Système de communication**
- Considérant** les besoins du service des travaux publics afin d'assurer une communication efficace entre les employés ;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la dépense afin de faire l'acquisition d'un système de communication de type cellulaire, à la compagnie Solutia télécom, pour un montant estimé de 16 739,83 \$ plus les taxes nettes.
- Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2021 pour une période de trois (3) ans.
-
- 2020-03-068** **16. Autorisation de dépenses — Entrée côte de l'Église**
- Considérant** la volonté du conseil de finaliser l'entrée sud de la côte de l'Église par des aménagements de qualité ;
- Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
- Considérant que** des fonds sont disponibles dans le règlement d'emprunt #2016-1018 pour les travaux d'infrastructures ;
- Considérant que** des fonds sont disponibles dans le fonds de roulement pour du mobilier urbain ;
- Considérant** les demandes de prix ;
- Considérant** les recommandations du directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser les dépenses estimées suivantes ;
- 1) Béton Génial — Mur de soutènement — 32 980 \$ plus taxes**
 - 2) Jansen industrie — Blocs de soutènement — 14 312,50 \$ plus taxes**
 - 3) Les jardins d'Antoine inc. - Construction et installation - 52 547 \$ plus taxes**
 - 4) Permacon — Pavé — 14 474 \$ plus taxes**
 - 5) Jardin Deux-Montagnes — Végétaux — 10 523,35 \$ plus taxes**
- Ces sommes seront prises à même le règlement d'emprunt #2016-1018.

- 6) Équiparc — Mobilier urbain intégré — **25 455 \$ plus taxes**
- 7) Tessier récréo-parc — Mobilier urbain — **9 447 \$ plus taxes**
- 8) Lumières DEL — NGR (LUMEN) — **3 143,13 \$ plus taxes**

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2021 pour une période de cinq (5) ans.

- 2020-03-069** **17. Autorisation de dépenses — Fourniture de matériaux granulaires 2020**
- Considérant que** les besoins en matériaux granulaires pour l'année 2020 ;
- Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
- Considérant** la demande de prix faite par le directeur des travaux publics ;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser les dépenses en matériaux granulaires pour l'année 2020 à l'entreprise Carrière Québec inc. au montant estimé de 82 740 \$ plus les taxes.
- 2020-03-070** **18. Acceptation de soumission — Fourniture, transport et traitement des conteneurs pour l'écocentre 2020**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture, le transport et le traitement des conteneurs pour l'écocentre 2020 ;
- Considérant que** deux soumissions ont été reçues ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de AIM Éco-Centre pour un montant estimé à 65 121,84 \$ taxes incluses, selon les prix au bordereau.
- 2020-03-071** **19. Acceptation de soumission — Remplacement de lampadaires 2020**
- Considérant** le processus d'appel d'offres sur invitation pour le remplacement des lampadaires ;
- Considérant que** deux soumissions ont été reçues ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Turcotte inc. pour un montant de 49 071,33 \$ taxes incluses, pour onze (11) lampadaires.
- 2020-03-072** **20. Autorisation de dépenses — Lignage de chaussée 2020**
- Considérant qu'il** est nécessaire de procéder au lignage de chaussée sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pour l'année 2019 ;
- Considérant** l'offre de prix de la compagnie Gonet BG inc. ;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter l'offre de Gonet BG inc. selon les taux prévus à l'offre de service pour un montant estimé de 12 776,30 \$ plus les taxes, selon les prix unitaires au bordereau.

- 2020-03-073** **21. Autorisation de dépenses — Végétalisation de la Bricade Citadelle**
- Considérant** le projet de verdissement et d’embellissement de la carrière de l’ancienne briqueterie Citadelle ;
- Considérant** l’aide financière de la MRC de La-Côte-de-Beaupré provenant des Fonds réservés à des fins de développement régional ;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d’autoriser une dépense de 19 900 \$ plus les taxes, pour les travaux de végétalisation de la carrière de l’ancienne briqueterie Citadelle effectués par l’entreprise Aquabisson.
- 2020-03-074** **22. Autorisation de dépenses — Travaux d’aménagement extérieur à l’aréna**
- Considérant que** des travaux d’aménagement extérieur doivent être faits à l’aréna ;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser une dépense de 10 800 \$ plus les taxes, pour les travaux d’aménagements de trottoirs à l’aréna, à l’entreprise Jean Leclerc excavation.
- 2020-03-075** **23. Mandat d’architecture — Espace du Centenaire**
- Considérant que** la Municipalité fête son centième anniversaire en 2020 ;
- Considérant que** la Municipalité recevra une aide financière du fonds des Legs via le Ministère du Patrimoine canadien ;
- Considérant** l’offre de service de la firme d’architectes ABCP ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d’autoriser une dépense de 9 060 \$ plus les taxes, pour la conception visuelle de l’Espace du Centenaire.
- 2020-03-076** **24. Embauche – Préposé à l’écocentre saison 2020**
- Considérant que** la Municipalité doit procéder à l’embauche d’un employé temporaire comme préposé à l’écocentre ;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l’engagement de madame Ghislaine Beaudin au poste de préposé à l’écocentre du 14 avril au 14 novembre 2020.

URBANISME

2020-03-077 25. Autorisation de dépôt d'une demande de subvention au Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

Considérant que la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement ;

- **Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- **Que** le conseil de la Municipalité de Boischatel autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;
- **Que** monsieur Daniel Boudreault greffier-trésorier adjoint, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

2020-03-078 26. Embauche — Inspecteur en bâtiment et environnement temporaire

Considérant le congé de maternité de la conseillère en urbanisme ;

Considérant le processus d'embauche effectué par la Municipalité pour un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement temporaire ;

Considérant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Goyette à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour un poste temporaire du 9 mars au 5 décembre 2020 au service de l'urbanisme. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.

2020-03-079 27. Demande de PIIA — 5181, avenue Royale

Considérant la demande de permis concernant le remplacement des fenêtres pour la résidence située au 5181, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5181, avenue Royale, selon les recommandations demandées par le CCU.

2020-03-080

28. **Demande de PIIA — 5340-5344, avenue Royale**

Considérant la demande de permis concernant le remplacement des fenêtres pour la résidence située au 5340-5344, avenue Royale ;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5340-5344, avenue Royale, selon les recommandations demandées par le CCU.

2020-03-081

29. **Demande de dérogation mineure — 1, rue Racine**

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel ;

Considérant que le libellé de la dérogation mineure accordée le 13 janvier 2020 par la résolution # 2020-01-017 pour le même immeuble et concernant les mêmes sujets contenait certaines erreurs ;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- a. La marge de recul avant minimale du bâtiment principal existant à 4,2 m au lieu de 6 m, tel que prévu dans la zone H2-029 du règlement de zonage # 2014-976 ;
- b. La présence d'une terrasse non fermée existante à distance inférieure à 2 mètres d'une ligne latérale de lot ;
- c. La distance minimale d'une ligne latérale de lot pour un climatiseur existant à 1,7 m au lieu de 2 m.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement :

- d'accepter la dérogation visant à rendre réputé conforme la marge de recul avant minimale du bâtiment principal existant à 4,2 m au lieu de 6 m, la présence d'une terrasse non fermée existante à distance inférieure à 2 mètres d'une ligne latérale de lot ainsi que la distance minimale d'une ligne latérale de lot pour un climatiseur existant à 1,7 m au lieu de 2 m.
- que la présente résolution remplace la résolution # 2020-01-017.

2020-03-082

30. **Demande de dérogation mineure — 127, rue des Rochers**

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel ;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- La marge de recul latérale combinée minimale du bâtiment principal existant à 4,0 m au lieu de 6 m, tel que prévu dans la zone H2-036 du règlement de zonage # 2014-976.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- d'accepter la dérogation visant à rendre réputé conforme la marge de recul latérale combinée minimale du bâtiment principal existant à 4,0 m au lieu de 6 m, tel que prévu dans la zone H2-036 du règlement de zonage # 2014-976.

INCENDIE

2020-03-083 31. Acceptation du rapport annuel du Service de sécurité incendie Boischatel/L'Ange-Gardien 2019

Considérant que la Municipalité a adopté en mars 2018 le nouveau Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du Service de sécurité incendie ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel 2019 et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du SSI et de transmettre la présente résolution à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2020-03-084 32. Embauche — Pompiers

Considérant la démission de deux pompiers au service de sécurité incendie de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité doit embaucher deux autres pompiers afin de combler les deux postes ;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'engagement de messieurs Hugo Ferland et Émile Primeau comme pompiers au service de sécurité incendie selon les conditions prévues à la convention collective.

LOISIRS

2020-03-085 33. Adoption d'un projet pilote — Politique de référencement

Considérant la difficulté de recrutement au service des Loisirs pour le camp de jour 2020 ;

Considérant que la Municipalité doit recruter plusieurs employés ;

Considérant la proposition du service des loisirs afin d'adopter une politique de référencement afin d'encourager les employés actuels à participer au recrutement ;

Considérant la recommandation du directeur général afin de faire un projet pilote à cet effet ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'adoption de la politique de référencement pour le camp de jour 2020 du service des Loisirs.

2020-03-086 34. Autorisation de dépenses — Réparation module de jeux parc Notre-Dame

Considérant que les modules de jeux du parc Notre-Dame doivent être changés en raison des bris sur les équipements actuels qui rend ceux-ci non conformes ;

Considérant l'offre de prix reçu par Jambette Inc. ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 21 325 \$ plus les taxes à la compagnie Jambette.com afin de remplacer les équipements brisés et/ou non conformes.

Ces sommes prises à même le fonds des parcs et espaces verts tel que lors de l'adoption du budget.

DIVERS

34. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Politique de référencement

De la part de l'assistance :

- Aménagement Parc côte de l'Église
- Radars pédagogiques
- Politique de référencement

La période de questions a débuté à 20 h 31 s'est terminée à 20 h 40.

2020-03-087 35. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 40.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 22 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 22^e jour du mois de mars 2020, 11h par conférence téléphonique tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation le 15 mars 2020.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, madame la conseillère Natasha Desbiens et messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Madame Martine Giroux est absente.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Annulation de l'envoi des propriétés en vente pour défaut de paiement de taxes
2. Modification des dates de versements de taxes municipales 2020
3. Autorisation directeur général – Mesures spéciales
4. Période de questions:
5. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2020-03-088 1. Annulation de l'envoi des propriétés en vente pour défaut de paiement de taxes

Considérant la situation concernant la COVID-19 ;

Considérant que la Municipalité désire aider ses citoyens à faire face à cette pandémie et ainsi abroger la résolution #2020-03-060 ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'annuler l'envoi des propriétés en vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de La Côte-de-Beaupré, vente prévue en 2020.

2020-03-089 2. Modification des dates de versements de taxes municipales 2020

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 ;

Considérant l'adoption du règlement 2019-1091 ;

Considérant la situation concernant la COVID-19 ;

Considérant que la Municipalité désire aider ses citoyens à faire face à cette pandémie ;

Considérant que le Conseil municipal a demandé aux employés de faire les démarches nécessaires afin de modifier les dates de versements dans les plus brefs délais ;

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon afin d'adopter le règlement de règlement #2020-1096 ayant pour objet de modifier le règlement #2019-1091 de taxation afin de modifier les dates de versements de taxes municipales comme suit :

24 avril	changé pour	25 mai
23 juin	changé pour	22 juillet
22 août	changé pour	21 septembre.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

2020-03-090 3. Autorisation directeur général – Mesures spéciales

Considérant la situation concernant la COVID-19 ;

Considérant que la Municipalité doit déployer des mesures spéciales afin de maintenir les services essentiels ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de d'autoriser le directeur général à :

- Procéder aux licenciements et à l'embauche d'employés selon de les besoins.
- Procéder aux dépenses nécessaires afin d'assurer la continuité des services à la population.

4. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

2020-03-091 5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 11h14.

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».